

## COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 16 Avril 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	23	Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six, le 16 Avril à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 10 Avril 2026, sous la présidence de Monsieur Bernard DOREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. DOREY Bernard, M. DARROUX Jean-François, Mme MAYNAU-VERBANAZ Nina, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, M. PUGNETTI Christophe, Mme TROUETTE Corinne, M. DUFOUR Jean-Michel, M. LOUBET René, Mme PICCIN Colette, M. LAPISSE Michel, M. GENSAC Christian, M. PAILLART Vincent, Mme GROSJEAN Véronique, Mme DOUAT Karine, Mme LUCANTE Sandrine, Mme OCHOA Sonia, Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, M. MENDEZ Jean, Mme ADDA Fatma, M. LECHIGUERO André, Mme RONCERAY Sandrine, Mme CLAVE Laëtitia.

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
Publication

M. LECHIGUERO André est désigné secrétaire de séance

## 2026.04.14 : BUDGET ASSAINISSEMENT - CREANCES ETEINTES

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée les états de produits irrécouvrables établis par le receveur municipal. Malgré les différentes poursuites effectuées par le Comptable, il n'a pas été possible de recouvrer ces montants qui s'élèvent à 38,15 € TTC et 578,67 € TTC et qui concernent les redevances d'assainissement collectif.

Elles sont imputées au compte 6542 "Créances éteintes" pour 38,15 € TTC et 578,67 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président, prend acte de l'irrécouvrabilité des créances et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés autorise l'admission en non-valeur des sommes de 38,15 € TTC et 578,67 € TTC.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Le Secrétaire,  
André LECHIGUERO



COURRIER ARRIVEE LE

24 AVR. 2026

Sous-Préfecture de MIRANDE

Extrait certifié conforme.  
Fait à MIRANDE, le 17 Avril 2026



Le Maire,  
Bernard DOREY

